

Concours d'art 2021 – MINES ParisTech

Convaincu des capacités artistiques des élèves et personnel de MINES ParisTech, la Fondation Mines ParisTech et Hadrien Goux (ci-dessous désignés comme « les Organisateur ») organisent un concours d'art (ci-dessous désigné comme « Concours ») ouvert à tous les membres de l'Ecole, en vue de faire gagner des prix récompensant le travail et la créativité des Mineurs.

Les modalités de ce Concours sont définies par le règlement qui suit :

I. Modalités d'inscription et de participation

Article 1.1 – Sont autorisé.es à s'inscrire au Concours tous les élèves de l'Ecole, Ingénieurs civils, Isupfere, doctorant, Mastériens, ingénieurs élèves du Corps des Mines, ainsi que les membres de la Direction de l'Enseignement, de l'Administration, chercheurs et professeurs de l'Ecole.

Article 1.2 – L'inscription au Concours se fait auprès des Organisateur par un formulaire d'inscription. L'inscription au Concours n'engage nullement le/la participant-e à rendre une œuvre à l'issue du Concours. Le formulaire d'inscription doit être déposée auprès des Organisateur avant le dimanche 16 mai 2021.

Article 1.3 – Les œuvres présentées doivent être inédites et libres de droit jusqu'à la remise des prix du concours.

Article 1.4 – Afin de soumettre son œuvre à l'élection du Concours, le/la participant-e doit être inscrit-e au Concours et avoir déposé son œuvre avant le vendredi 4 juin 2021. L'œuvre remise au Concours fait l'objet d'un contrat de cession de droit entre le participant et les Organisateur, afin d'être exposée dans les locaux des Mines de Paris par les soins de la Fondation.

Article 1.5 – La remise des prix se tiendra le lundi 14 juin 2021 et présentera les œuvres de tous les participants. Le verdict sera rendu par un jury désigné par les Organisateur. Tous les participant-e-s seront invité-e-s, dans la mesure du possible, à la remise de prix et à l'exposition.

II. Décisions du jury

Article 2.1 – Les critères du jury seront orientés vers la maîtrise de la technique, les sentiments évoqués, la créativité de l'œuvre, ainsi que le respect du thème imposé.

Article 2.2 - Les décisions du jury sont sans appel. Le jury après délibération est souverain dans sa décision.

Article 2.3 - Interdiction du plagiat pour une œuvre, ou autres techniques visant à contourner le labeur nécessaire à la réalisation d'une œuvre artistique.

III. Récompenses

Article 3.1 – La première place, décerné par le jury, fera l'objet d'une récompense : Bourgeon, une géode d'améthyste avec incrustation de quartz.

Article 3.2 – Les deuxième et troisième places seront récompensées par une malachite et une azurite

IV. Validité des œuvres

Article 4.1 – Sont considérés comme des œuvres éligibles au Concours tout dessin et tableau, qu'elle soit la technique. Le support doit pouvoir être encadré (papier, papier cartonné, toile...).

Article 4.2 – Les dimensions de l'œuvre ne devront pas excéder 1m20 en largeur ou en longueur.

V. Circonstances exceptionnelles

Article 5.1 - Les Organismes se réservent, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait, le droit de :

- modifier ou décaler le Concours s'ils considèrent que les circonstances le nécessitent ou en cas de difficulté technique ;
- prolonger dans tous les cas la période de participation et reporter toute date et/ou heure annoncée ;
- exclure ou disqualifier temporairement ou définitivement tout-e participant-e qui nuirait au bon déroulement du Concours ou qui commettrait une fraude ou une tentative de fraude.

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application et de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les Organismes dont les décisions sont sans appel.

Signature des Organismes représentés par Antoine Battistelli,
Délégué général de la Fondation Mines ParisTech :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Battistelli', with a horizontal line underneath.

Signature du/de la participant-e au Concours :